

Dérogation refusée L1 S2 Droit Nantes

Par **Eliott**, le **31/07/2012** à **15:28**

Bonjour à tous, j'aimerais que me donniez votre avis par rapport au problème que j'ai. Désolé ça n'est pas synthétique.

Voilà ma situation: cette année je redoublais ma L1. Cette année je n'ai pas réussi à valider mes 2 semestre en 1ère session, et en 2nde session je valide mon 1er semestre, mais toujours pas le 2ème. Mon relevé de notes du 9 juillet m'indique donc que ma L1 est refusée, mais que je suis autorisé à passer en L2. Je devrai donc repasser mon 2ème semestre de L1 en même temps que le 2ème semestre de L2.

C'est alors qu'au moment de me réinscrire sur internet, je constate que pour ce faire, je dois faire une demande de dérogation. Ne comprenant pas au début, j'appelle le scolarité et on m'explique que c'est un mécanisme de double inscription L1/L2. Je passe donc à la scolarité prendre ma demande de dérogation, je fais le dossier et je l'envoi. Avant hier, je reçois une réponse défavorable de la part de je ne sais qui, au motif que mes notes dans les matières fondamentales sont trop faibles pour que je puisse suivre un double cursus.[smile4]?

En fait au départ je rigole... et même encore aujourd'hui, et c'est grave. J'ai en effet pas validé l'unité des matières fondamentales, et ça c'est indéniable. Au S1, j'ai validé que droit civil, et au S2 j'ai obtenu 10 au partiel de droit de la famille à un commentaire d'arrêt, qui, est un exercice que mon cousin dans la même fac n'a eu qu'à partir de la L2, et encore. A savoir que mes moyennes en TD varient entre 9 et 11,32. J'ai par ailleurs obtenu 15,5 en RI, et 12,5 en OIE au S1. Et je pense qu'une personne qui n'a pas les capacités pour travailler ne peut avoir de telles notes, et même en 2ème session.

En conclusion, la justification de cette personne me paraît ne pas en être une, et pour moi ne fait qu'illustrer ce qu'est "l'écroulement" existant à la fac. Il est évident dans la pratique qu'un étudiant en double cursus a pour priorité de valider le semestre qu'il n'a pas validé l'année précédente.

Je compte ainsi faire un recours auprès du Président de L'Université tant cette décision me paraît injuste, et même pour un chargé de TD qui croyait à une blague.

Si vous pouviez me donner votre avis, ça pourrait m'aider. Merci beaucoup.

Par **lina68**, le **01/08/2012** à **03:30**

Coucou,

La demande de dérogation est accordée par l'équipe pédagogique directement?...lorsque j'avais fait ma demande dérogation pour ma L3 (comme j'avais fait licence histoire avant et redoubler en droit j'avais atteint les 6 inscriptions possibles en Licence), sur ma fiche de dérogation il fallait d'abord l'accord de l'équipe pédagogique (donc les profs) puis ensuite l'autorisation du président de l'université , qui dans mon cas avait délégué au CEVU qui

d'ailleurs malgré l'avis favorable de mes profs avait refusé ma dérogation...heureusement le directeur du département de droit est allée s'expliquer avec elle et elle me l'a accordé....donc déjà regarde bien qui a refusé ta demande (je pense que l'équipe pédagogique a automatiquement du donner son avis), et ensuite le président de ton université l'a ou non validé...ensuite rien ne t'empêche de prendre rendez vous avec le prof qui se charge de la licence de droit pour discuter de ce la avec lui....mais avant tout regarde qui a refusé cette demande

Par **lina68**, le **01/08/2012** à **03:31**

pff je viens de relire et désolée pour l'orthographe

Par **Eliott**, le **01/08/2012** à **12:54**

Le truc c'est que justement, je n'ai absolument aucune idée de qui a pris la décision. Ce qui est sur c'est que ce n'est pas le Président de l'Université. L'écriture est incompréhensible et la signature est un gribouilli en fait, c'est genre YVVe mais alors là soit ils ont envoyés ma demande en Ouzbékistan soit cette personne n'existe pas. J'ai regardé, et je regarde toujours tout les membres de l'administration de la fac et de l'Université sans succès. C'est pour ça que je vais demandé a rencontrer la doyenne, mais là aussi ça semble être compliqué puisque la fac est fermée jusqu'au 20 Août. Et c'est là que je me pose des questions, parce qu'ils ont mis 2 semaines à me répondre et ce quand la fac venait juste de fermer.

Par **Eliott**, le **01/08/2012** à **13:45**

Si, je crois que celui qui a pris la décision c'est le premier vice doyen de la fac. Même pas le doyen, et encore moins le Président de l'Université, ce qui me frustre encore plus.

Par **Eliott**, le **01/08/2012** à **13:46**

Qui par ailleurs n'est pas membre du CEVU.

Par **lina68**, le **01/08/2012** à **15:40**

est ce que tu peux contacter par mail un de tes profs pour savoir qui a pu prendre la décision? bon après effectivement là c'est les vacances donc ça va être chaud....j'étais dans le même cas que toi , les vacances, personnes de disponible...le secrétariat de ta fac est fermé déjà?

Par **Eliott**, le **01/08/2012** à **16:38**

Oui, le secrétariat est déjà fermé et n'ouvre que le 20 Août. En revanche j'ai réussi à contacter le DEVU qui était surpris de ma situation, et m'a conseillé effectivement de venir dès le 20 pour rencontrer un prof en effet, donc je vais essayer de voir mon prof responsable de L1, puis aussi le doyen.

Par **lina68**, le **01/08/2012** à **17:34**

ok de toute manière sache qu'il est fréquent que les dossier de dérogation ne soient même pas regardés par celui ou celle qui l'accorde (ha ben oui pas trop de travaille avant de partir en vacance), moi j'ai réussi a avoir au bout du fil celle qui a faillit mettre un terme à mes études de droit...elle n'a même pas été fichue de me dire si elle avait vue mes attestations médicales ou quelle était l'année qui posait problème ou en quoi mes résultats étaient mauvais, mis à part fouiner nerveusement dans ses papiers et me dire a la fin qu'elle m'avait refusé la dérogation pour "me mettre au pied du mur et me motiver" , c'est tout ce qu'elle a fait...donc ne lâche rien si tes profs estiment que tu peux continuer fonce

Par **Eliott**, le **01/08/2012** à **17:43**

Merci, je vous tiendrai au courant.

Par **Nadègena**, le **05/08/2012** à **06:03**

Bonjour,
change de fac si tu le peux.Mes connaissances qui y ont fait une partie de leur cursus ont détesté.A moins que tu ne veuilles payer pour te faire insulter ou sous noter ,libre à toi.L'enseignement dans ce tripot n'a rien de spécial en plus!

Par **Nadègena**, le **05/08/2012** à **06:19**

Dans cette fac de droit nantaise l'équipe qui endosse la dénomination d'équipe pédagogique n'est pas capable d'accompagner des étudiants qui connaissent des difficultés pendant leur année universitaire(deuils,maladies,....).Ils ont refusé une dérogation à ma soeur après plusieurs mois d'attente de réponse et des recours stérils,elle avait redoublé sa L2 ,mais était admissible pour le dispositif AJAC L2/L3.Pour le personnel de cette fac,ma soeur avait commis le crime de se réorienter après un échec au concours de pharmacie et "aucune voie de réussite n'existait pour elle dans le domaine du Droit".C'est ainsi que je l'ai soutenue pour lui éviter une dépression et lui ai conseillé de s'inscrire dans une fac parisienne.Aujourd'hui elle a décroché son Master 1 Droit des affaires.Je suis fière d'elle et j'ai

pensé envoyer une lettre à ces gens de ce fac pour leur dire combien leur incompétence peut briser mentalement des étudiants, les pousser au suicide parce qu'ils perdent confiance en eux à cause de leurs remarques infondées et ignobles !

Par **Nadègena**, le **05/08/2012** à **06:20**

"cette fac "

Par **Eliott**, le **05/08/2012** à **14:19**

Oui, la fac de Nantes n'est pas la meilleure et beaucoup de personnes qui y sont passés trouvent qu'elle est l'exemple même de la progressive sélectivité des facs en général. Cependant, mon choix prioritaire est d'y rester puisque tous mes amis y sont et mon projet à long terme ne comporte pas un changement d'Université avant la licence. Toutefois j'y ai déjà pensé au cas où... Mais dois-je avoir une dérogation pour changer de fac?

Par **Nadègena**, le **08/08/2012** à **15:43**

Il te faut une dérogation si tu changes d'académie. Surtout dis-toi que ce qui compte c'est d'avoir son diplôme pas la renommée supposée de la faculté concernée car je peux t'affirmer que les classements des universités sont souvent établis sur des critères souvent flous.

Par **Camille**, le **08/08/2012** à **17:12**

Bonjour,

Notons toutefois que, comme son nom l'indique, une dérogation ne peut pas être automatiquement accordée dès qu'on en ferait la demande, sinon tout le monde le ferait et la règle de base n'aurait plus aucun sens.

Ce qui est un peu bizarre, dans le cas d'Eliott, c'est...

[citation]Mon relevé de notes du 9 juillet m'indique donc que ma L1 est refusée, [s]mais que je suis autorisé à passer en L2[/s].[/citation]

Si c'est vraiment inscrit en toutes lettres sur un document supposé administratif, je vois mal comme l'administration peut se dédire après.

[citation]Il te faut une dérogation si tu changes d'académie.[/citation]

Il me semble que ça dépend des facs. Mais, de toute façon, celles qui ont du mal à remplir leurs amphithéâtres seront plus souples que celles qui refusent du monde chaque année...

Par **Eliott**, le **05/09/2012** à **15:48**

Et bien, c'est bon, je suis totalement dégouté de la fac de droit de Nantes. Après avoir demandé un rendez-vous auprès de la doyenne, cette dernière m'a signifié que ce n'était pas elle qui était en charge de ces "aspects" et qu'elle avait transmis ma demande à une prof. Mais 2 semaines plus tard, c'est-à-dire aujourd'hui, et après m'être déplacé à Nantes pendant 4 jours et avoir appelé des dizaines de fois etc., on vient de m'annoncer qu'un message allait m'être envoyé me disant que cette personne confirme sa décision. En gros, on vient de refuser toutes mes demandes de rendez-vous. Je ne comprend toujours pas sa justification parce qu'elle est tout simplement inexplicable. Bref il ne me reste plus qu'à faire un recours auprès du Président de l'Université, mais maintenant je ne m'attends plus à grand chose.

Par **Eliott**, le **05/09/2012** à **19:49**

Sinon, savez-vous si, mon semestre validé pourrait être considéré comme tel dans une autre université? Parce que des matières diffèrent selon les facs, bien que pour la plupart elles restent les mêmes.
Merci.

Par **Nadègena**, le **05/09/2012** à **22:42**

essaye de se vendre comme elle peut et te fera croire que si tu n'es pas acceptée chez elle c'est la fin du monde, que nenni !
J'oubliais, tu peux d'ores et déjà comparer ta plaquette de Nantes avec celle des universités que tu vises pour te faire une idée avant de déposer ton dossier. Normalement si les enseignements sont quasiment les mêmes tu pourras être acceptée en ajac.
En espérant t'avoir aidé

Par **Eliott**, le **06/09/2012** à **00:51**

Oui, merci. Je suis en train de regarder tout ça.

Par **Camille**, le **06/09/2012** à **10:33**

Bonjour,
[citation]Sinon, savez-vous si, mon semestre validé pourrait être considéré comme tel dans une autre université? Parce que des matières diffèrent selon les facs, bien que pour la plupart elles restent les mêmes. [/citation]
Quoi vous dire ? Quant bien même on vous répondrait, vous ne pourriez pas arguer "Ben, c'est Camille sur Juristudiant qu'a dit que..."
Dans votre cas, vous n'avez pas tellement le choix. Soit vous acceptez la décision de votre université, soit vous tentez d'aller voir ailleurs, donc de postuler dans d'autres universités. A partir de là, "*habana, mektoub, inch Allah, les voies du Seigneur sont impénétrables, Alea jacta est*"

, vous verrez bien ce que ça donne, sans être déçu si ça rate.